



Questions SREM posées lors du conseil municipal du 20/02/2019

Beaucoup plus d'élus absents que d'habitude : 21 sur 29, et seulement 10 spectateurs.

A propos de la taxe d'habitation, SREM redemande pour la énième fois de savoir combien d'habitants sont exonérés. Promesse a été faite par la mairie de nous répondre.

Toutes les communes sont vent debout contre la trésorerie de Maurepas, dixit le maire. Ses collègues et lui en ont marre de l'attitude de sa directrice. Le Maire souligne que les notaires de la vallée sont de plus en plus tatillons et font perdre beaucoup de temps aux employés communaux.

Le débat s'est focalisé sur les orientations budgétaires. Notons qu'il n'y aura pas de baisse des subventions pour les associations ; les charges de personnel augmenteront de 2% en 2019.

La mairie prévoit l'embauche d'un.e DGS. Pour les travaux de voirie, il y aura la rue Lamartine (3M€), Assas, Hoche. La construction de la cuisine centrale de Beauplan est toujours programmée. 3M€ seront empruntés en 2019, puis 2 M€ en 2020 pour faire face aux investissements du nouveau centre de loisirs/RAM/restaurant scolaire.

La Jean Racine et le festival de jazz sont des événements qui participent à faire connaître notre ville mais il semble qu'on en retire peu de retombées. Une grande majorité des spectateurs des concerts de jazz ne sont pas de St Rémy. Pour la Jean Racine, on donne 15000 euros, mais les retombées sur le commerce local ont du mal à émerger.

La mairie va donner une subvention de 60 000 euros à Habitat et Humanisme qui va construire 4 logements sur le fameux terrain des fillettes. Cette somme sera déduite des pénalités que paie la mairie en raison de notre état de carence de logements sociaux. A propos de carence, le préfet a décidé le 21 janvier de mettre un terme de façon anticipée à l'arrêté de carence (et par conséquent la commune récupère son droit de préemption) suite au plan d'action triennal présenté par le maire et à des engagements concrets. On nous annonce que la majoration du prélèvement 2019 est annulée.

La maison de l'écomobilité, pour lequel on a dû faire une enquête d'utilité publique après la construction, va s'appeler « L'aiguillage », un nom choisi par les internautes - mais personne n'était au courant de cette consultation, qui déplaît à la majorité.

La renaturation de l'Yvette : le PNR a fait son projet dans son coin et c'est seulement ce soir qu'il fait une réunion d'information.

SREM s'est abstenu sur le rapport d'orientation budgétaire 2019 et sur la convention de travaux de renaturation de l'Yvette. Il a voté pour les autres délibérations.

A la fin du CM, le Maire a lu et fait approuver une motion de l'association des maires du RER B Sud, du 30 janvier, qui demande de suspendre le projet de CDG Express. Il a aussi annoncé la tenue d'une réunion avec V. Péresse sur le RER B et sur le projet gare le lendemain à 8h00. On peut faire des compromis mais "la voie 4T n'est pas acceptable". Le Maire précise qu'il a le soutien des maires du RER B Sud, en particulier celui de Massy et il redit que St Rémy n'est pas contre la modernisation du RER B mais pas à n'importe quel prix environnemental.

Enfin, alors qu'on allait partir, SREM soulève le problème des poubelles du SIOM. Nous avons demandé si la commune allait exiger une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures en raison des trois mois de grève. L'équipe majoritaire ne promet rien mais elle affirme que, grâce au nouveau prestataire Sepur, la taxe devrait baisser de l'ordre de 10% pour les saint-rémois en période normale. Sur le conflit lui-même, celui-ci est dur, très dur. On a ainsi appris qu'un camion poubelle avait été attaqué à St Rémy, dans une impasse à 7h00 du matin, par 10 personnes cagoulées. Le tribunal des prud'hommes doit se prononcer le 12 avril sur le conflit.

VOTE DES ELUS SREM ET LEURS INTERVENTIONS

Présents élus SREM : Agnès Bosdarros, Sandrine Nguyen, Luc Bergé, Jérôme Pompeigne

Pouvoir : Dominique Dufrasnes

Approbation du procès-verbal du 19/12/2018

Question Sandrine Nguyen : Quand aurons-nous les informations promises par MM. Montagnon & Vernisse sur la synthèse finale des effectifs sujets au mouvement de personnel « Léo Lagrange ». Un e-mail redemandant ces informations vous a été transmis ce jour.

Note : les informations demandées ont été remises en séance.

Informations sur les décisions du Maire depuis le Conseil Municipal du 19/12/2018

Questions Agnès Bosdarros :

Dossiers 78 : Quelle est la raison des 75000 euros de mission complémentaire ? S'agit-il des rémunérations des architectes ?

Dossiers 79 – 02 – 04 : Pourrait-on connaître la recette des spectacles concernés ?

Dossier 03 : Quelle sera l'utilité du véhicule acheté ?

Dossiers 08 – 09 : Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre la totalité des frais engagés pour la construction de l'école de musique.

Délibérations

1. Convention d'objectifs et de financement RAM 2019-2020 – Renouvellement administratif

POUR : 29

2. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la prestation de service de la halte-garderie 2019-2022

POUR : 29

3. Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) – Prestation de service – Contrat enfance jeunesse

POUR : 29

4. Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget principal 2019

Section de Fonctionnement

Question Sandrine Nguyen : Combien de foyers sont concernés par la baisse de la taxe d'habitation ?

Question Agnès Bosdarros : Que signifient les + 600 Keuros de charge comparé aux 850 Keuros relatifs à la fin du contrat avec la société Léo Lagrange ?

Recettes de Fonctionnement

Question Luc Bergé : Comment peut-on anticiper un taux de sinistralité si faible en 2019 qu'aucune provision correspondant à une atténuation de charge ne soit prévue ?

Question Luc Bergé : Le taux sur la taxe foncière était de 0.21% en 2018. La municipalité se garde toutefois la possibilité d'agir sur celle-ci tout en gardant des recettes fiscales constantes. Quelle est donc la fourchette de variation prévue si cela s'avérait nécessaire ?

La Dette

Question Luc Bergé : La ville s'endettera pour 3 Meuros en 2019, puis pour 2 Meuros supplémentaires en 2020. Que deviennent nos capacités d'auto-financement et d'investissement jusqu'en 2024 ?

POUR : 19

ABSTENTION : 9 (dont les 5 SREM)

5. Convention de partenariat avec l'association « Jazz à toute heure » dans le cadre de l'organisation du festival 2019

POUR : 29

6. Annexe 2019 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Véloxygène relative à « La Jean Racine »

Question Jérôme Pompeigne : Peut-on avoir une idée du bilan de l'opération Véloxygène 2018 ? Quels ont été ses retombées sur le commerce saint-rémois ?

POUR : 29

7. Attribution d'une avance sur la subvention 2019 à l'Office du Patrimoine Culturel et Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (OPCNHVC)

POUR : 29

8. Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation 2020-2025 relative au Risque Santé engagée par le CIG

POUR : 29

9. Modification du tableau des effectifs n°1-2019

Question Luc Bergé : _ Quelle sera la mission de la personne recrutée au CCAS ?

POUR : 29

10. Marché 2018-03 – Travaux d'aménagement de l'hôtel de ville – exonération générale de pénalités de retard – Lot 2 électricité – Correction acoustique attribuée à ELEC 3D

Question Agnès Bosdarros : Quel était la nature du retard ?

POUR : 29

11. Subvention à la société Foncière d'Habitat et d'Humanisme

POUR : 29

12. Garantie d'emprunt à la société Foncière d'Habitat et d'Humanisme : accord de principe

POUR : 29

13. Approbation modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme

POUR : 29

14. Servitude d'implantation et d'entretien d'une borne à incendie

POUR : 29

15. Maison du Tourisme et de l'Écomobilité « L'AIGUILLAGE » : signature de la convention d'occupation

POUR : 29

16. Travaux de renaturation de la continuité écologique de l'Yvette : signature de la convention sur la mise en œuvre des travaux

POUR : 19

ABSTENTION : 10 (dont les 5 SREM)

Motion de l'Association les villes du RER B Sud

POUR : 29

Questions Diverses

Question Sandrine Nguyen : contrat SEPUR

Avez-vous entrepris une démarche visant à obtenir un dédommagement du prestataire en place SEPUR (via les pénalités contractuelles prévues au marché entre le SIOM et SEPUR) pour service non fait ?

En effet, les Saint-Rémois sont en droit d'attendre une diminution de leur taxe d'ordure ménagère compte tenu de l'absence d'enlèvement des ordures ménagères pendant plusieurs mois, sachant que le service n'est toujours pas revenu à la normale à ce jour et que le personnel n'a pas pris de bonnes habitudes à savoir :

- tournée aléatoire selon les quartiers,
- enlèvement de 2 poubelles sur 3 au même endroit,
- prise de sens interdit avec leur camion,
- remise des poubelles après enlèvement des ordures n'importe comment, gênant la circulation des piétons et des voitures.